



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 28 juin 2016, tenue à 20h15 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Alain Carrier maire
Monsieur Régis Sirois conseiller, siège numéro 1
Madame Myleine Gauthier conseillère, siège no. 2
Monsieur Bertrand Lavoie conseiller, siège numéro 3
Madame Marie-France Dupont conseillère, siège no. 4,
Madame Francine Bezeau conseillère, siège numéro 5
Monsieur Robin Deschênes conseiller, siège numéro 6

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Carrier.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Madame Madeleine Lévesque, secrétaire, est aussi présente.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-06-135 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

2. Acceptation du dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015

3. Cueillette et transports des matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques – Octroi du contrat

4. MTQ – Autorisation d'utilisation de routes municipales secondaires – Remplacement d'un ponceau

5. Période de questions.

6. Levée de l'assemblée.

Adoptée

2. ACCEPTATION DU DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2015

16-06-136 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 tel que présenté par madame Manon Albert de la firme Mallette.

Adopté

3. CUEILLETTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, MATIÈRES RECYCLABLES ET MATIÈRES ORGANIQUES

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par voie d'invitation électronique (SEAO), a été régulièrement publié selon la loi, le 2 juin 2016 relativement à l'octroi d'un contrat d'une durée de trois (3) ans pour la cueillette des matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques;

CONSIDÉRANT que quatre (4) soumissions ont été dûment déposées, au bureau municipal avant 14h00, le 23 juin 2016;

16-06-137 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de cueillette et transport de matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques à Bouffard Sanitaire Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 45 192,44 \$, pour 2016-2017, 45 870,34 \$, pour 2017-2018 et 46 558,38 \$ pour 2018-2019, taxes en sus.

Adopté

4. MTQ – AUTORISATION D'UTILISATION DE ROUTES MUNICIPALES SECONDAIRES – REMPLACEMENT D'UN PONCEAU

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports doit remplacer le ponceau # 160575, situé sur un tronçon de la Route 234;

CONSIDÉRANT que la circulation sur une partie de cette route sera perturbée et qu'un détour sur les routes municipales secondaires sera nécessaire pour la réalisation de ces travaux de remplacement;

16-06-138 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder l'autorisation au ministère des Transports d'utiliser les routes Bernier, chemin Perreault et rang 5 Fleuriau pour ce détour.

Adopté

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

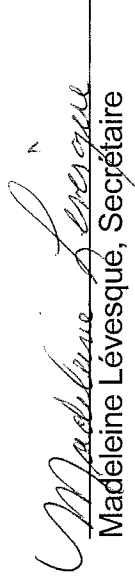
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

16-06-139 Sur la proposition de madame Francine Bezeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20 h 17.



Alain Carrier, maire

Adoptée



Madeline Lévesque, Secrétaire

Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Carrier, maire